

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9 Juin 1936 promulguant dans la colonie décret du 16 mai 1936 relatif aux zones interdites au survol à la Côte française des Somalis et dépendance.

n° 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 juin 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances officier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 16 mai 1936 relatif aux zones interdites au survol à la Côte française des Somalis et dépendances,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er, —Est promulgué à la colonie le décret du 16 mai 1936 susvisé relatif aux zones interdites au survol à la Côte française des Somalis et dépendances.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.